

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

SPIT HIT M

Cheville à clou pour fixation de système composite d'isolation thermique extérieure dans le béton et la maçonnerie

Catégorie d'utilisation :

Cette cheville ne doit être utilisée que pour la réalisation d'ancrages multiples pour la fixation de système d'isolation thermique par l'extérieur collés (ETICS), selon le guide d'ATE 014, dans le béton et la maçonnerie

mis sur le marché de la zone économique européenne par :

SPIT

BP 104 - Route de Lyon
26501 BOURG LES VALENCE CEDEX
FRANCE

et fabriqué dans l'usine :

SPIT - BP 104 - Route de Lyon - 26501 BOURG LES VALENCE CEDEX - FRANCE

fut soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

"Agrément Technique Européen ETA-06/0032 valide du 01 avril 2006 au 01 avril 2011"

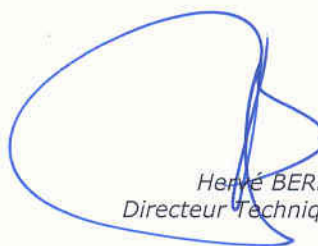
sont appliquées.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de conformité du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 16 octobre 2006 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 01 avril 2011.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 16 octobre 2006



Hervé BERRIER,
Directeur Technique du CSTB